

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize février à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 6 février 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Emmanuel LUNEL, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, M. Jacques CLAIRAUX	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Pascal RENOUF, M. Michel LHULLIER, M. Charly VARIN, M. Serge BOSSARD	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES ; Mme Nicole GODARD a donné pouvoir à M. Dominique QUINETTE ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR (CC Baie du Cotentin) ; M. Claude JAVALET, Mme Lydie BROTON, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Denis LECLUZE, M. Valentin GOETHALS, M. Philippe BRIARD, M. Jérôme VIRLOUVET, (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Jean LE BEHOT, M. Samuel PACEY (Villedieu Intercom) ; Mme Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et bocage)		
Nb de délégués en exercice : 37 Nb de délégués titulaires présents : 22 Nb de délégués suppléants présents : 0 Nb de pouvoirs : 3 Nb de votants : 25		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2026-04 : Cession d'une parcelle située à Saint-Lô cadastrée section CB59

Le syndicat mixte du Point Fort est propriétaire d'un terrain situé à proximité de la déchèterie de Candol, à St-Lô.

- N° d'inventaire : 320
- Date d'acquisition : 26 juin 1995

- Désignation : parcelle de terre en nature d'herbage au lieudit « Le petit Candol » à Saint-Lô figurant au cadastre sous les énonciations suivantes : Section CB59 – lieudit Le Plant d'Arthenay – contenance 89a27ca
- Valeur d'acquisition du bien : 16 230.32 € (pour les parcelles CB58, CB59 et CB140)
- Valeur nette comptable au 31.12.2025 : 10 864.47 €

Le syndicat mixte du Point Fort a été sollicité par la SAS Saint-Lô Chauffage Urbain afin d'acquérir la parcelle CB59 dans le cadre du projet de réalisation et d'exploitation d'un réseau de chaleur à Saint-Lô. L'acquisition de cette parcelle cadastrée section CB59 d'une contenance de 8 927 m² est proposée au prix de 15 € TTC le m², soit 133 905 € TTC. Il est précisé que cette parcelle est classée dans le plan local d'urbanisme intercommunal en zone 1AUe.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du 19 décembre 2025 de la SAS Saint-Lô Chauffage Urbain relative à l'acquisition de la parcelle située à Saint-Lô et cadastrée CB59,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **approuve la cession de la parcelle section CB59, située à Saint-Lô, d'une contenance totale de 8 927 m², au prix de 15€ TTC le m², soit 133 905 € TTC,**
- **prend acte que les frais liés à la cession seront pris en charge par la SAS Saint-Lô Chauffage Urbain,**
- **autorise le Président à signer tout document relatif à cette cession (promesse de vente, acte de vente...)**

Ainsi délibéré en séance,
Le 13 février 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS




Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **20 FEV. 2026**

Mis en ligne le : **20 FEV. 2026**